

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 août 2020 à 18h30.

La réunion s'est déroulée au Centre de Loisirs Jean Jaurès, en application des dispositions liées au COVID-19.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, D'ANTONI-MARTY Mireille, FABRY Philippe (3° Adjt), GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), ROUMIEU Pierre.

Excusés et représentés : COUFFIGNAL Jean-François avec procuration à BERGE Yves, EYCHENNE Patrick (1° Adjt) avec procuration à LAGARDE Daniel, PINCE Florence avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel avec procuration à ESTEBAN Martine.

Excusée : VAN MOLLE Julie.

Absents : BATSALLE Agnès, FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, LOPEZ Marcel.

Nicole MOUCHAGUE est désignée comme secrétaire de séance.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2020 incluant des modifications demandées par le Groupe Varilhes en Commun.

3°) Exercice du droit à la formation des élus :

Suite au renouvellement de mandat, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que «les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions». Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Pour l'année 2020, les crédits ouverts s'élèvent à 4000 €.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la commune sera annexé au compte administratif. Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Des formations collectives, qui pourraient concerner plusieurs élus sur des thèmes spécifiques, pourront également être mises en place.

Les thèmes privilégiés de formation en début de mandat seront limités aux fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics,

délégation de service public et gestion de fait, démocratie locale, intercommunalité, déontologie...); aux formations en lien avec les délégations (urbanisme, transition écologique, politique sociale, politique culturelle et sportive, sécurité...); aux formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, gestion des conflits, assurer son rôle d'élus...).

Seront privilégiées les formations organisées gratuitement par l'association départementale des maires et des élus de l'Ariège, association agréée par le Ministère de l'intérieur, à laquelle la commune adhère.

Les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus ainsi que les pertes de revenus éventuelles seront pris en charge.

Madame Le Maire devra veiller à une égalité d'accès à la formation pour tous les élus qui désirent suivre une formation.

L'Assemblée décide à l'unanimité que le droit à la formation des élus du conseil municipal est ouvert à ces conditions.

4°) M. Maurat présente les propositions de la commission culture/sports et associations concernant la mise à disposition des salles communales.

5°) M. Maurat indique que les élus du conseil municipal effectueront, sur la base du volontariat, l'état des lieux de la salle Jean Jaurès.

6°) A compter du 1^{er} septembre 2020 le temps hebdomadaire moyen de travail pour un poste d'adjoint technique affecté au pôle scolaire/périscolaire sera porté de 28h à 30h.
Vote à l'unanimité

7°) Le retrait de la délibération du 16 juin 2020 désignant les membres du CCAS et la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS sont reportés à la prochaine séance.

8°) Questions diverses : Opération Eco-pâtûrage sur la Commune : arrivée de brebis sur le terrain de la STEP. Action menée en collaboration avec des agriculteurs locaux. Volonté de poursuivre cette opération sur l'ancien terrain du camping et sur le terrain du réservoir des Métaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.